

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 008-8481/20/BM

■ Approbation de la reconduction d'une convention avec le foyer socio-éducatif du lycée Caucadis de Vitrolles pour la mise en place d'actions de prévention MET 20/16113/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence développe, depuis de nombreuses années et dans le cadre de sa compétence en matière d'insertion, une politique globale de prévention de la délinquance. La politique de prévention s'articule autour de :

- La présence d'agents de Prévention Médiation sur le réseau de transport recrutés dans le cadre d'un dispositif d'insertion par l'économique. Leurs actions sur le réseau visent une double finalité :

- Participer à l'amélioration de la qualité de service proposée à l'ensemble de la clientèle en assurant l'aide, l'information et l'accompagnement ;
- Développer un travail de médiation sociale et de sécurisation par la mise en place d'actions spécifiques en direction du public « jeunes ».

La mise en place d'actions de prévention en partenariat avec les relais locaux : établissements scolaires, structures d'animation socio-éducatives. Ces actions visent à favoriser l'échange et la rencontre entre les publics utilisateurs du réseau et les professionnels afin de maintenir un climat serein sur le réseau et de lutter contre les incivilités et la fraude.

Il est proposé de conclure à nouveau pour l'année 2020-2021 une convention avec le foyer socio-éducatif du lycée Caucadis de Vitrolles afin de réaliser les actions suivantes Mise à disposition de titre de transport et accompagnement de ces déplacements par les agents de Prévention Médiation de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

- Actions de sensibilisation et d'information sur l'utilisation du réseau de transport « les bus de l'Etang » ;
- en direction d'une dizaine de classes du Lycée.

La convention détaillera les actions menées et précisera les droits et obligations des parties.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure la prise en charge financière de transports prévue dans le cadre des sorties de proximité à hauteur de 800 euros HT pour l'année 2020-2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 008-5369/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 février 2019 relative à l'approbation d'une convention avec le foyer socio-éducatif du Lycée Caucadis de Vitrolles pour la mise en place d'actions de prévention.

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- Qu'il convient de conclure à nouveau pour l'année 2020-2021 une convention avec le lycée CAUCADIS de Vitrolles pour organiser la mise en place des actions définies dans la convention.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, avec le foyer socio-éducatif du Lycée CAUCADIS de Vitrolles pour la mise en place des actions définies ci-dessus. La convention est établie à titre gratuit.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature 611– Sous Politique C250.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS